

Compte-rendu CGT du CSE ordinaire du 28 septembre 2023

Horaires

La direction a annoncé un calendrier sans H+ ni H- pour le mois d'octobre et la même prévision pour le mois de novembre. **Sauf pour les équipes de nuit d'emboutissage**, qui hormis le fait que le 1^{er} octobre ne sera pas travaillé, la direction a **programmé des H+** les :

- **29 octobre**, pour les 3 lignes (G1, G2, T601),
- **15 octobre**, pour la G1 uniquement

Ainsi qu'un allongement d'horaire de + 37 min pour le mois complet sur les 3 lignes.

La CGT a donné un avis défavorable pour ces horaires. Pour la CGT, l'entreprise a largement les moyens d'embaucher et de revoir son organisation du travail pour que l'ensemble des salariés aient des horaires de travail fixe, sans perte de salaire, et sans devoir des heures à la direction.

La direction a fait part de son inquiétude concernant l'arrivage des disques de frein provenant du site de Sept-fons, nous en avons profité pour rappeler que depuis plusieurs années les représentants du personnel de ce site dénoncent des problèmes concernant la maintenance des machines et le délabrement des ateliers sans oublier le licenciement des salariés qui avaient des compétences et qui n'ont jamais été remplacés. **Qui cherche trouve...**

Avis des syndicats sur la demande de dérogation au repos dominical



La direction a demandé l'avis (purement consultatif) aux 5 organisations syndicales pour déroger à la règle du repos dominical, **seule la CGT a donné un avis défavorable**, pour voir notre déclaration allez sur le lien suivant : <http://psasochaux.reference-syndicale.fr/files/2023/09/Declaration-repos-dominical.pdf> ou scannez le QR code.

Travaux au M20

La direction a fait la présentation du projet de rénovation du M20 à Sochaux qui démarrera début 2024, bâtiment qui accueillera peu avant l'été 2024 les salariés (ENG, MFG, SWX GPSC, CX, HRT) du M22 et du M09.

Une enveloppe de 1750 K€, pour la rénovation de 7 étages, dont la cible effective est calculée ainsi :

1450 salariés + 50 salariés de la plateforme Stl-S + 100 salariés d'Europe Elargie soit 1600 salariés, avec un taux de présence à 40%, **la direction se fixe 800 postes maximum.**

La CGT est déjà inquiète vis-à-vis de la capacité des futurs locaux. Nos membres qui font partie de la CSSCT R&D Sx suivront cette affaire et vous tiendront informé régulièrement.

Durant ces travaux, la direction compte demander aux salariés de se mettre régulièrement en télétravail. **Certains salariés vivent mal le télétravail et surtout lorsque qu'ils doivent s'y mettre de manière récurrente. Par ailleurs pour certaines équipes le télétravail ne facilite pas l'exécution de leur tâche professionnelle. A suivre...**

Soutien aux salariés des usines de GM, Ford et Stellantis aux USA



La CGT a exprimé par le biais d'une déclaration son soutien aux salariés en grève depuis le 15 septembre à l'appel du syndicat UAW. Pour lire la déclaration allez sur ce lien suivant ou scanner le QR Code : <http://psasochaux.reference-syndicale.fr/files/2023/09/Declaration-CGT-au-CSE-du-28.pdf>

Effectif



L'effectif actuel est de 5710 salariés inscrits, ou, **5366 salariés or congé mobilité et sénior**. Dans tous les secteurs les salariés se plaignent du sous-effectif ; ***trop de boulot pas assez de monde !***

Depuis plusieurs dizaines d'années l'effectif du site de Sochaux Belchamp ne fait que de baisser sur l'ensemble des secteurs. **Lors de l'annonce du projet Sochaux 2022 qui a été faite lors du CE extra, du 17 février 2017, nous nous inquiétions déjà de l'avenir professionnel des salariés présents à ce moment-là.**

Malheureusement nos inquiétudes étaient fondées, et à ce jour nous pouvons déplorer sur le site de Sochaux/Belchamp, **3 200 emplois en moins depuis l'annonce de ce projet...**

La CGT revendique l'embauche des intérimaires mais aussi plus d'effectif dans tous les secteurs du site, pour travailler moins et tous dans de meilleures conditions de travail !

Mutuelle, cotisation individuelle vous êtes concernés

Comme chaque année, Vitali 100% santé demande à chaque salarié de mettre à jour son dossier en justifiant de sa situation de famille actuelle et vous avez jusqu'au 31 octobre pour le faire, sans quoi la cotisation famille sera appliquée automatiquement pour l'année 2024.

Plusieurs façons possible pour effectuer la démarche :

- Connectez-vous en utilisant votre numéro d'adhérent Aon sur www.monportailsante.aon.fr depuis la page d'accueil cliquez sur encart opération justificatifs 2023), pour envoyer vos documents (attestation de droit à la sécurité sociale) scannez les ou photographiez-les,
- Ou envoyer vos documents vis l'adresse postale suivante : Opération Vitali Justificatifs 2023 – Scan Eco Sas – 135, Ave Pierre Sépard – CS 80068, 84 918 AVIGNON Cedex 9,
- L'antenne Vitali sur le site qui vérifiera également si votre dossier est complet, le scanner ou le déposer, (horaire de la permanence AON située au M03 à côté du CSE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h15),
- En appelant le 01 73 10 30 54 ou au 10 210 depuis un poste interne,
- Ou via l'adresse mail dédiée à l'opération : operation@justificatifs.com

Commentaire CGT : les salariés ne devraient pas être obligés de justifier de leur situation familiale chaque année, la cotisation individuelle devrait être reconduite automatiquement tant que le salarié n'a pas effectué de changement !

Alertes des élus CGT au CSE

DGIs en cours

La CGT a déposé plusieurs DGI actuellement en cours, comme à **CPL sur la zone T2P** et sur **QCP sur les gaz d'échappement**. Nous avons rappelé à la direction son obligation pour régler ces problèmes au plus vite pour que les salariés puissent travailler dans de meilleures conditions !

Médecins contrôleurs au domicile des salariés

Les élus CGT au CSE ont demandé à la direction combien coûte à la direction l'envoi d'un médecin contrôleur au domicile des salariés et à quelle hauteur ils font appel à ses services : La direction a répondu qu'elle ne communiquerait pas le montant que ces envois leur coûtent et a précisé qu'en moyenne 3 contrôles par semaine sont effectués.

C'est un moyen pour la direction de faire payer les absences des salariés, dont pour certains se font ôter leurs indemnités journalière, salariés dont souvent leur maladie résulte des conséquences de leur travail. Ces contrôles effectués à la demande spécifique de la direction, sont très arbitraires.

Si la direction embauchait suffisamment de salariés, baissait les cadences, et n'imposait pas la flexibilité comme elle le fait, les salariés n'en subiraient pas les conséquences !